

## COTATION

La visite à domicile de « suivi d'isolement » sera rémunérée : **22,64€** (cotation AMI 5,6 + MCI).

Cette rémunération pourra être complétée le cas échéant par la rémunération :

- pour la réalisation des tests antigéniques des autres membres du foyer,
- ainsi que des majorations en cas d'actes réalisés un dimanche ou jour férié
- ainsi que des indemnités kilométriques.